



Plessix-Balisson • Ploubalay • Trégon
BEAUSSAIS-SUR-MER



**Fermeture d'une route inondable à la circulation routière II
et création d'une aire de retournement**

Création de 2 000 m² de vasières II

Gestion des usages (accès agricole, sentier du littoral et collecte des poubelles)

La Ville-es-Prêtres - Beaussais-sur-Mer

Site n°22-352 - Marais de Beaussais (22)

1. Objectif des travaux portés par la collectivité locale

Ces travaux portés par la commune de Beaussais-sur-Mer visent à créer une levée de terre en travers de la route communale afin de sécuriser le périmètre en fermant la circulation routière et créer une aire de retournement pour les bennes à ordures ménagères. Des buses équipées de clapets anti-retour seront installés dans la levée de terre afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales vers le polder. ¶

La levée de terre est dimensionnée avec une crête à 8,00mNGF ce qui devrait permettre d'éviter le franchissement de l'ouvrage par la mer pour un évènement vintenal (7,40m NGF + 40cm de sécurité et 20cm de tassement potentiel). Ceci permet d'assurer l'accessibilité de la zone de retournement des bennes à ordures ménagères y compris en période de grandes marées. La levée de terre créée ne constitue pas un système de protection contre la submersion marine. ¶

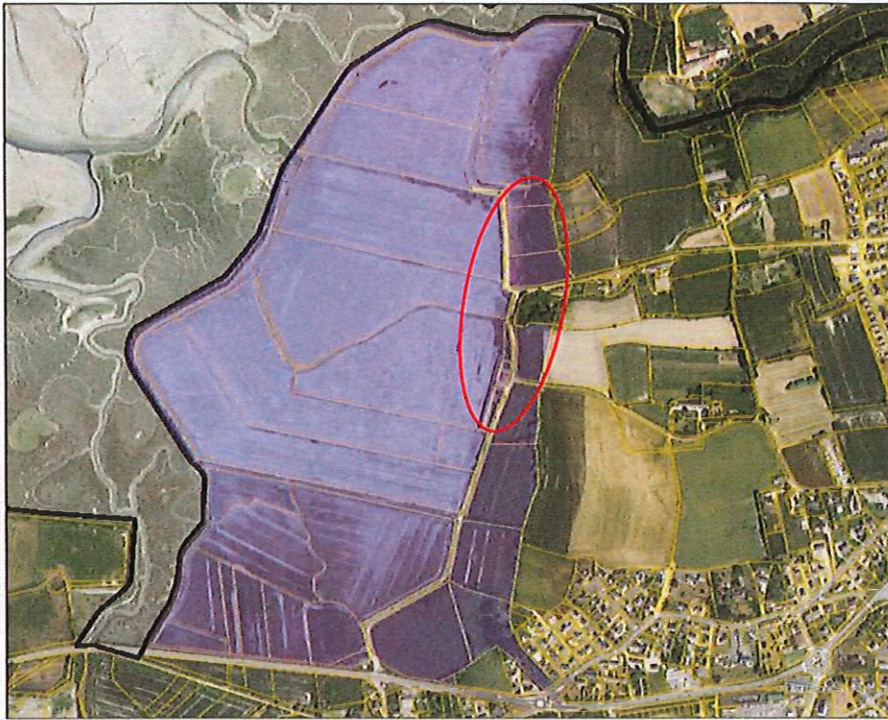
Les matériaux nécessaires sont exclusivement prélevés à proximité sur les merlons existants le long de la route communale. Ces merlons sont situés sur les parcelles du Conservatoire du Littoral et dans le périmètre Natura 2000.

.Pour le Conservatoire du littoral, ces travaux ~~ne~~ s'intègrent dans la stratégie d'adaptation du marais à l'élévation du niveau de la mer, partagée par l'ensemble des acteurs locaux, par la restauration de 2 000 m² de vasière sur le polder de Beaussais.

Une levée de terre a été créée en 2006 sur le domaine protégé du Conservatoire du littoral, le long du chemin communal et de la route communale. Depuis 2021, ce merlon n'a plus d'utilité. Les secteurs le long du chemin communal et au sud de la maison seront décaissés pour restaurer des zones de vasière (haute-slikke) favorables aux benthontes, nectons, mollusques, poissons et autres limicoles. Ces zones seront reprofilés en pente douce avec un fil d'eau à 3,95 m NGF (niveau altimétrique compris entre coefficient 60 et coefficient 70) pour recréer un habitat à forte valeur patrimoniale en site Natura 2000. A l'échelle européenne, les végétations des prés-salés sont identifiées comme habitats d'intérêt communautaire par Natura 2000 ou la convention Ramsar. Soumis à de fortes pressions ou dégradations, notamment liées à des opérations de poldérisation, la restauration de ces milieux est un enjeu important en termes de biodiversité et de fonctionnalité de la trame verte littorale pour renforcer et le maintien de l'accueil des oiseaux et des poissons.

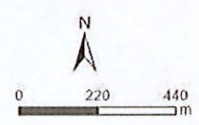
Le choix du transfert de ces matériaux s'est porté sur une prairie plutôt qu'un régalage dans la zone reconnectée à la mer en transition. Le volume de matériaux, estimé à 630 m³ sera remobilisé sur une parcelle appartenant au Conservatoire du littoral et sur une portion de la route communale pour une fermeture définitive afin de préparer sa renaturation. Ce remodelage, avec des pentes variant de 2/1 à 10/1, améliorera son insertion paysagère et facilitera la gestion des usages sur site.

Cette action s'inscrit dans les objectifs d'adapto et du programme interreg MANABAS COAST qui visent à promouvoir des solutions d'adaptation fondées sur la nature en zone côtière.



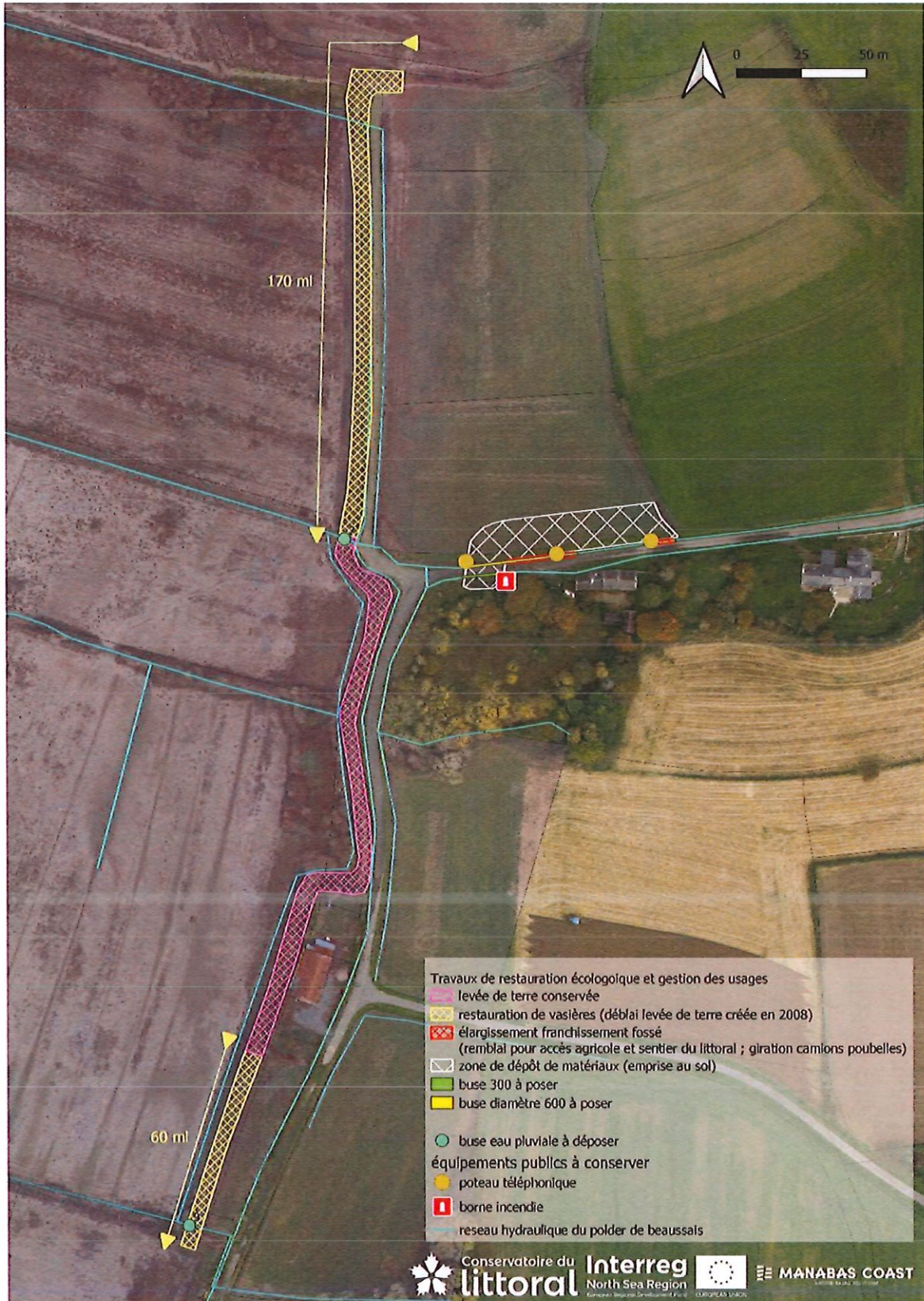
■ Domaine protégé

○ Localisation zone projet

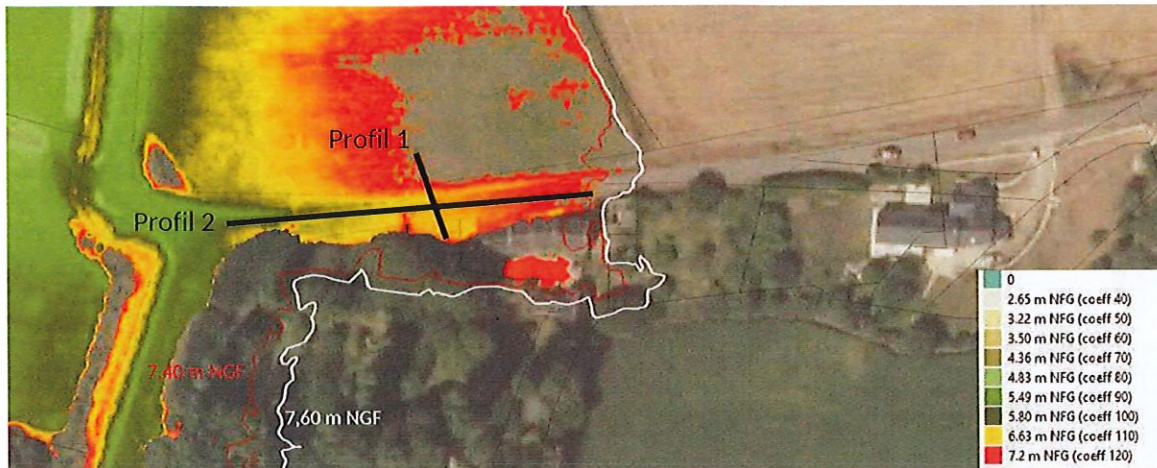


CEK - 04 juin 2003

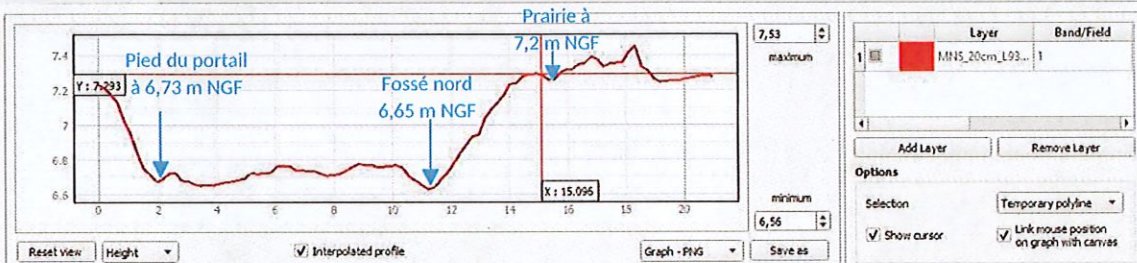
2. Vue d'ensemble des travaux



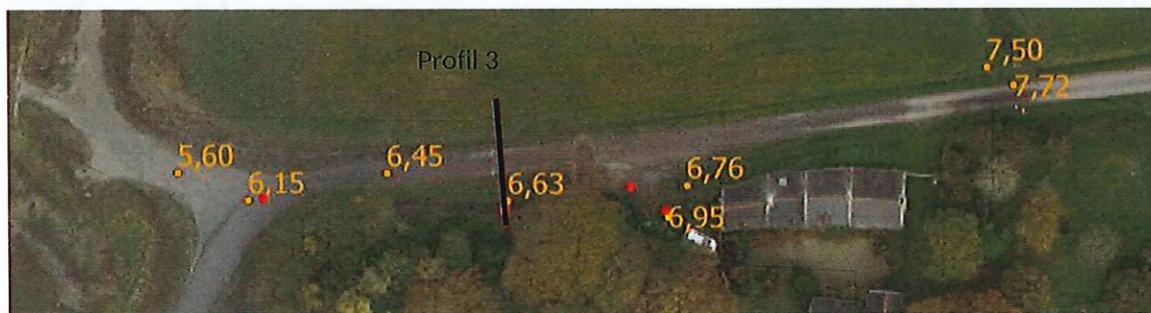
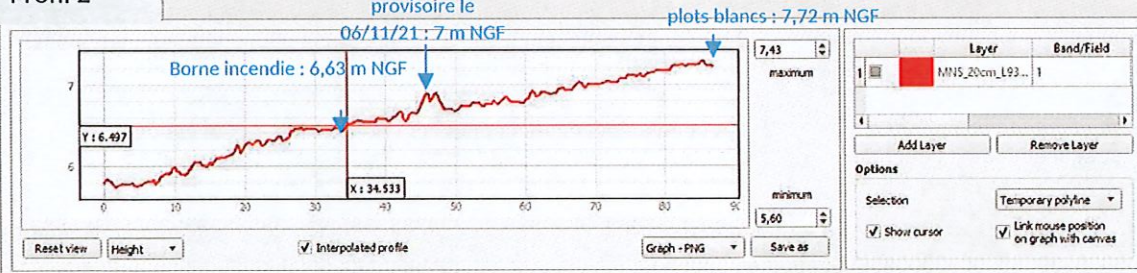
3. Relevé topographique de la zone



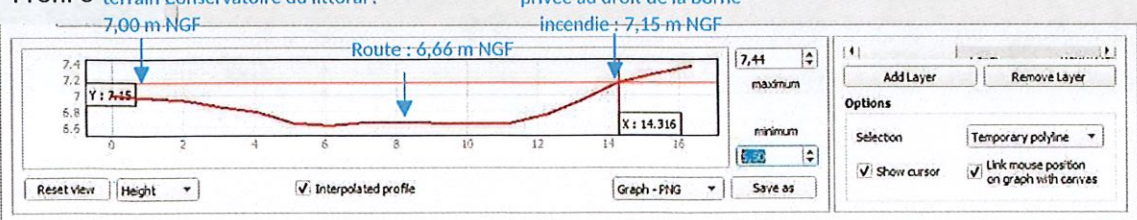
Profil 1



Profil 2



Profil 3



relevé point topographique

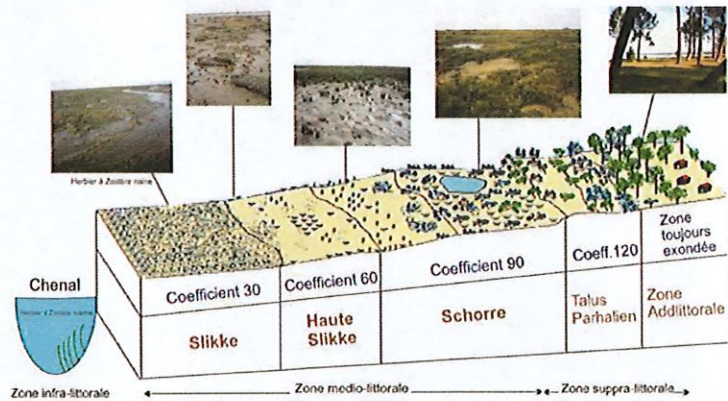


- 5,75 m NGF : nord du chemin communal
- 5,98 m NGF : route communale devant le poste de relevage dans le casier sud du polder
- 6,15 m NGF : virage de la route communale à la ville es-prêtres
- 6,38 m NGF : route communale entre maison évacuée et digue interne (avec point haut à 6,49 m NGF)
- 6,33 m NGF : œuvre artistique
- 6,40 m NGF : seuil de la maison évacuée
- 6,73 m NGF : eau au niveau du portail de la maison de la villa es pretres sans protection (28/04/21 - coeff 111 - 12,95 m CM + 8 cm de surcôte)
- 6,79 m NGF : mercredi 22/02/23 à 8h43 sans surcôte prévue (coeff 112)
- 6,95 m NGF : portail maison ville es pretres
- 6,96 m NGF : prédiction des plus grandes amrées depuis 2016
- 7,03 m NGF : 12/03/2020 (coeff 115 - 6,95 m NGF + 13 cm de surcôte)
- 7,13 m NGF : Zone protégée autrefois par la digue de beaussais
- 7,20 m NGF : coeff 120
- 7,23 m NGF : point bas RD 768
- 7,40 m NGF : tempête vingtennale
- 7,60 m NGF : digue interne (travaux réalisés à 7,40 m NGF + 20 cm pour éventuel tassement de la digue)
- 7,80 m NGF : tempête vingtennale (7,40 m NGF + 40 cm de sécurité)
- 8,00 m NGF : tempête centennale (7,60 m NGF + 40 cm de sécurité)

Hauteur en m NGF en bais de Lancieux

	0
	2.65 m NFG (coeff 40)
	3.22 m NFG (coeff 50)
	3.50 m NFG (coeff 60)
	4.36 m NFG (coeff 70)
	4.83 m NFG (coeff 80)
	5.49 m NFG (coeff 90)
	5.80 m NFG (coeff 100)
	6.63 m NFG (coeff 110)
	7.2 m NFG (coeff 120)

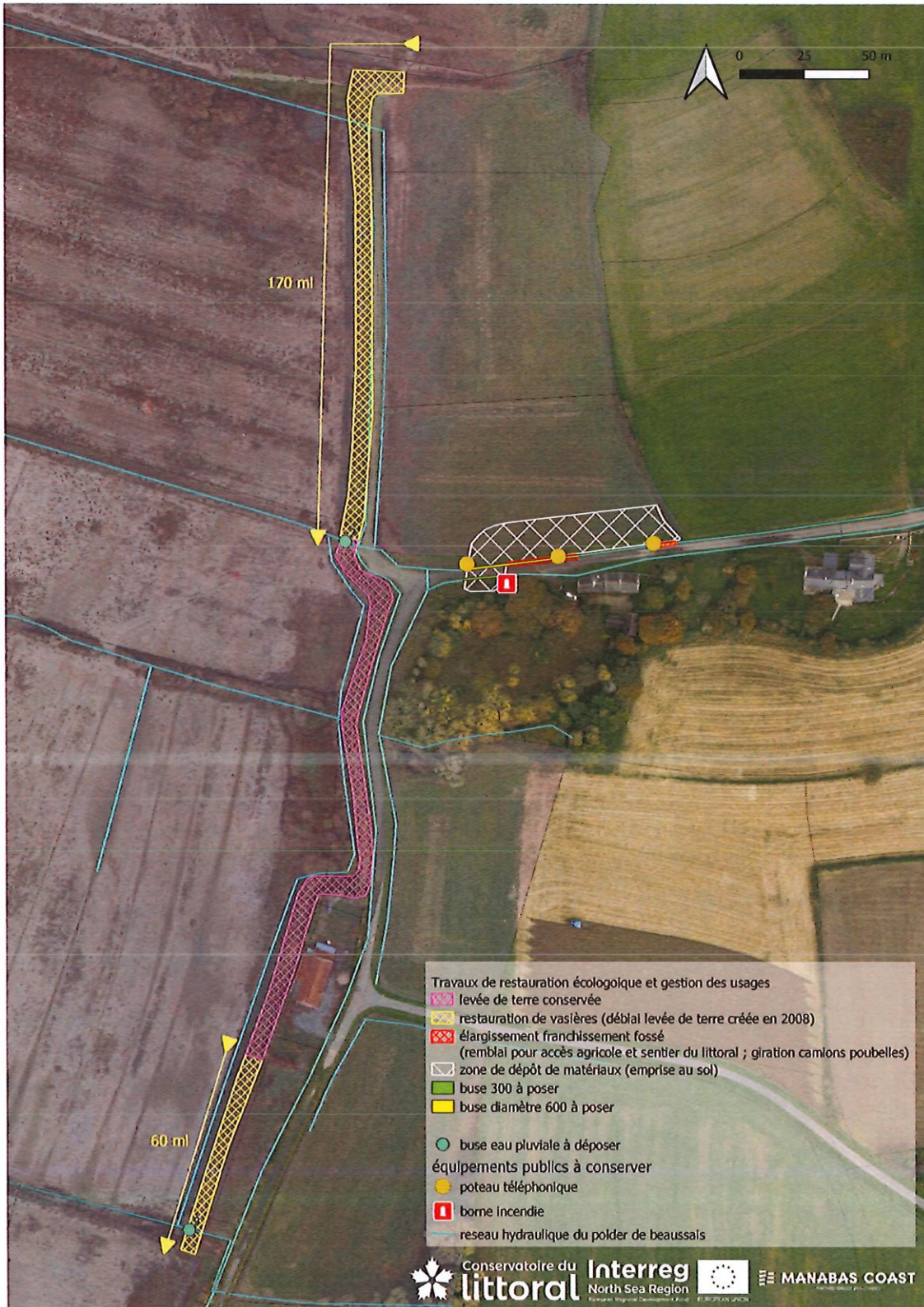
Composante d'un marais maritime en fonctions des temps d'immersion



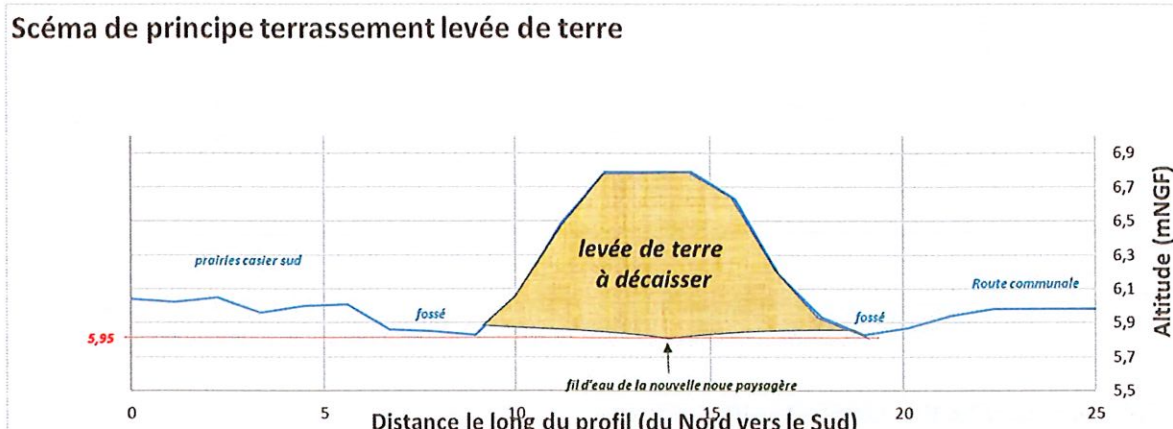
Les composantes d'un marais maritime

4. Création de 2 000 m² zone de vasières

La levée de terre, créée en 2006, le long du chemin communal et au sud de la maison sera décaissée pour restaurer des zones de vasière (haute-slikke) favorables aux benthontes, nectons, mollusques, poissons et limicoles. Cette zone sera reprofilée en pente douce avec un fil d'eau à 3,95 m NGF (niveau altimétrique compris entre coefficient 60 et coefficient 70) pour recréer un habitat à forte valeur patrimoniale en site Natura 2000.



Les talus de la levée de terre devront être préalablement nettoyés et les ligneux enlevés.



A la fin de l'extraction des matériaux, une pente entre les deux fossés existants de chaque côté de la levée de terre connectées aux filières seront prévus afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales et la restauration d'environ 2 000 m² de vasières.

Levée de terre le long du chemin communal :

Hypothèse de calcul : $(7+2.3) \cdot 0.49 / 2 \cdot 170 = 387,34 \text{ m}^3$

Le volume à décaisser dépend du niveau moyen du marais (5,3m et de l'élévation de la levée de terre (5,79m). Les dimensions de la levée de terre est de 7m en base et de 2,3 m en crête. La longueur est d'environ 170 ml. Les résultats des essais classent les sols en A2h.

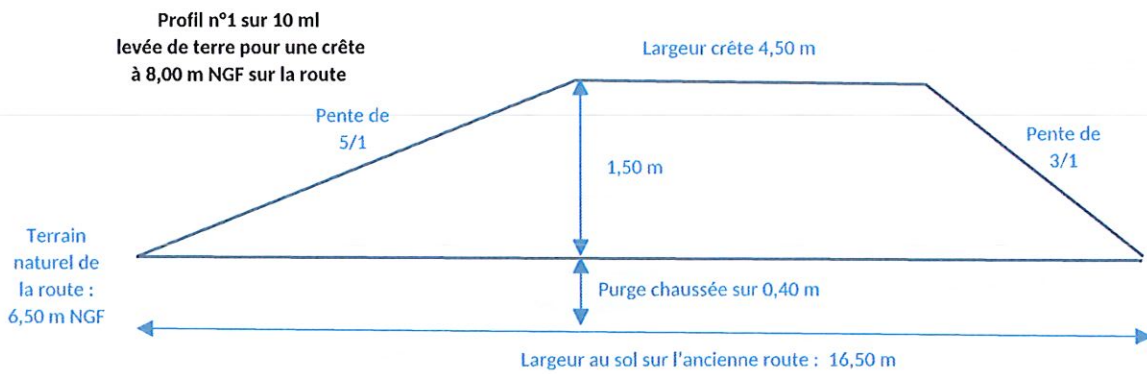
Levée de terre le long du chemin communal :

Hypothèse de calcul : $(4.8+4.2) \cdot 0.91 / 2 \cdot 60 = 245.70 \text{ m}^3$

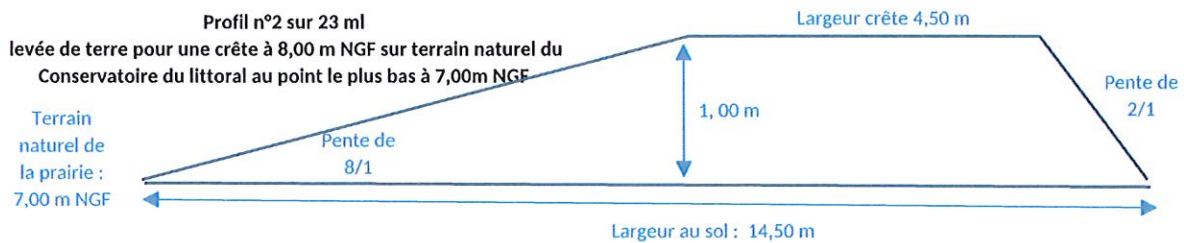
Le volume à décaisser dépend du niveau moyen du marais (5,59m et de l'élévation de la levée de terre (6,50m). Les dimensions de la levée de terre est de 4,8m en base et de 4,2m en crête. La longueur est d'environ 60 ml. Il n'y a pas eu d'essais d'indentifications des matériaux réalisés sur ce tronçon de levée de terre.

Le volume de matériaux à déplacer est de 630 m³.

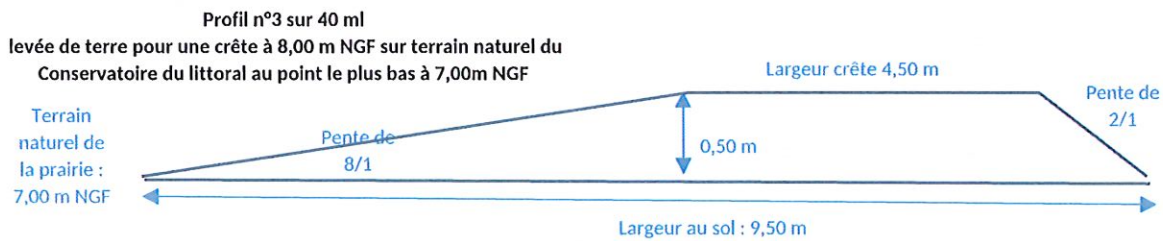
5. Zone de transfert des matériaux



$$((16.5+4.5) \times 1.5 / 2 \times 10) + (16.50 \times 0.4 \times 10) = 223.5 \text{ m}^3$$

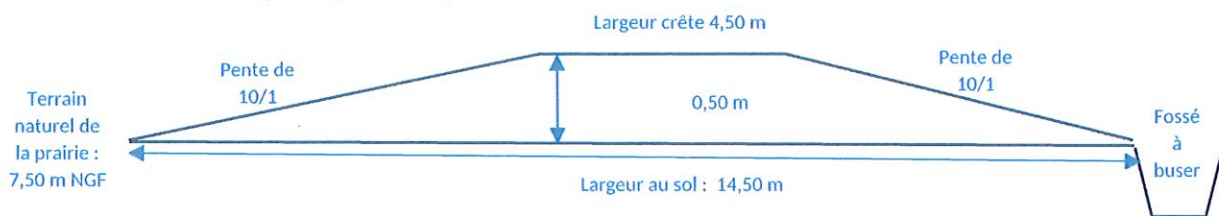


$$(14.5+4.5) \times 1 / 2 \times 23 = 218.5 \text{ m}^3$$



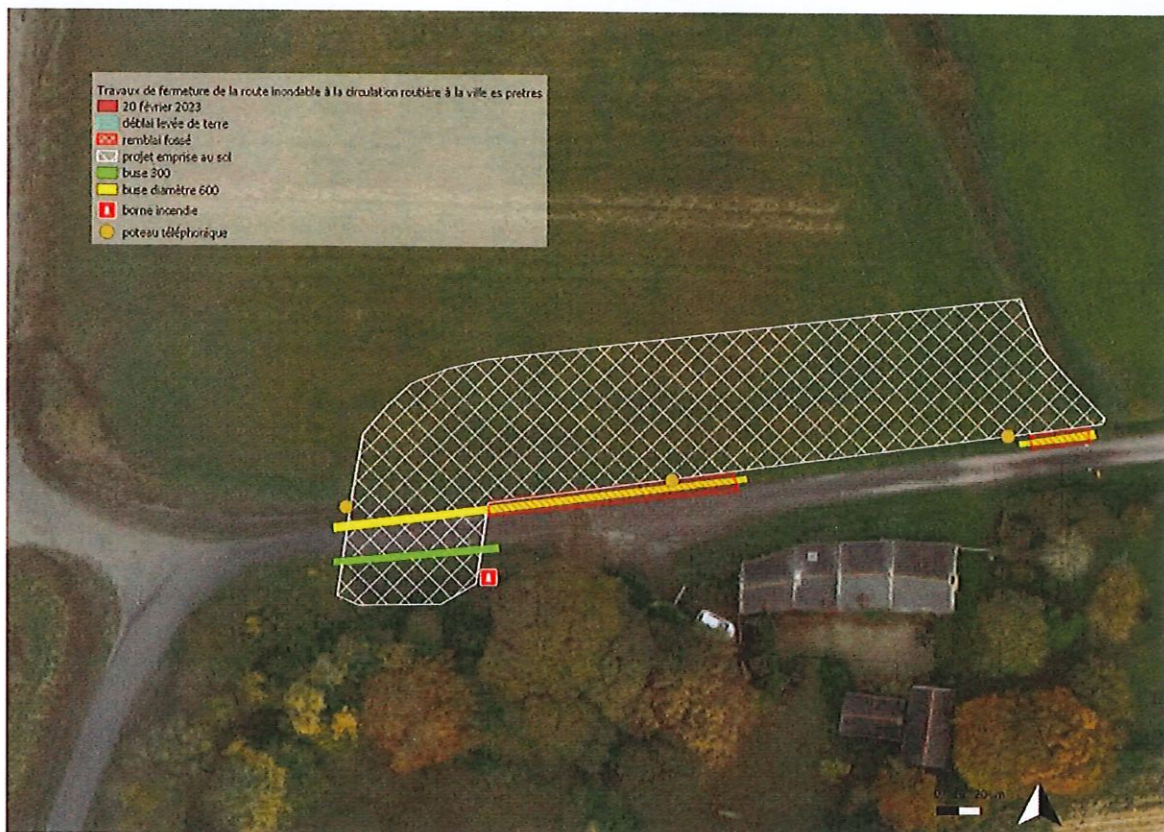
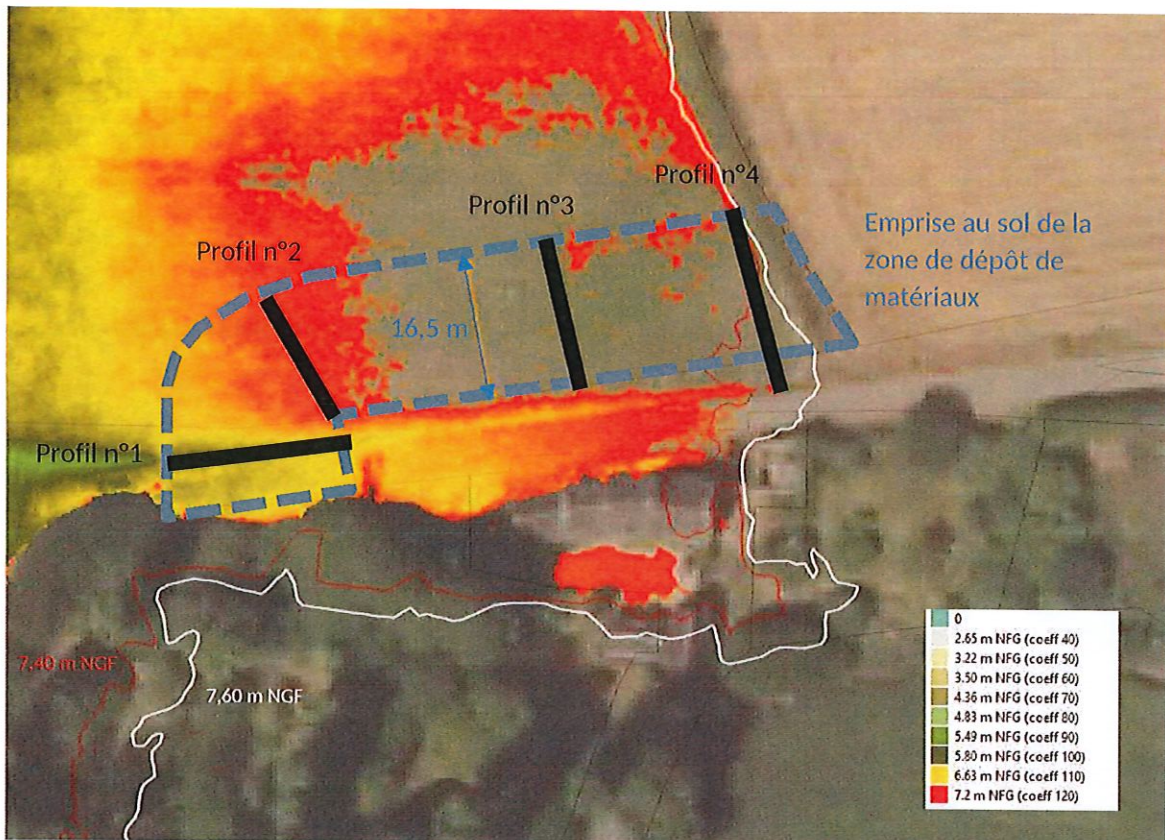
$$(9.5+4.5) \times 0.5 / 2 \times 40 = 140 \text{ m}^3$$

Profil n°4 sur 10 ml
 levée de terre pour une crête à 8,00 m NGF sur terrain naturel
 du Conservatoire du littoral au point le plus haut à 7,60m NGF



$$(14.5+4.5) \times 0.5 / 2 \times 10 = 47.5 \text{ m}^3$$

Volume à déposer : 630 m³



Les 630 m³ seront remobilisés pour fermer définitivement la route inondable à la circulation routière.

Le comblement du fossé sur 25 m permettra la rotation du camion poubelle quels que soient les coefficients de marée. Le comblement du fossé à l'est permettra l'aménagement d'un accès pour la continuité du sentier du littoral et l'entretien de la parcelle par l'agriculteur.

6. Gestion des eaux pluviales

Les travaux comprendront la dépose de 3 buses et clapets anti-retour existants dans la zone d'extraction de matériaux et la pose de deux buses muni de clapet-antiretour :

- l'une d'un diamètre 600 sur 45 m de long
- l'autre d'un diamètre 300 sur 20 m

Au niveau du sentier GR 34, une buse de diamètre 600 sur 6 m de long sera posée pour servir d'accès à la parcelle agricole et remblayée.